



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### alcoolisme et toxicomanie

Question écrite n° 2367

#### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le souhait émis par l'association AIDES quant au projet de loi sur la cohésion sociale. Elle demande notamment qu'un volet santé prenne en compte les principales pathologies et enjeux de santé publique tels que l'alcoolisme ou la toxicomanie. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite que le projet de loi de prévention et de lutte contre les exclusions prenne en compte les questions de santé publique, notamment en ce qui concerne les fléaux que sont l'alcool et la toxicomanie. Sans préjuger du contenu du programme qui est en cours d'élaboration, le Gouvernement s'attachera à ce qu'il contienne des avancées significatives en termes de santé publique. Il convient toutefois d'observer que l'abus d'alcool et de stupéfiants n'est pas une caractéristique des publics les plus démunis : les problèmes de santé publique concernant l'ensemble de la population. Mais il est aussi vrai que les plus pauvres sont ceux qui sont les plus dépendants de l'offre publique de suivi médical et social, et que la prise en charge des personnes en situation d'exclusion pose des problèmes spécifiques. C'est pourquoi le Gouvernement réfléchit, dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les exclusions, aux améliorations pouvant être apportées aux dispositifs publics en la matière.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2367

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 août 1997, page 2698

**Réponse publiée le :** 23 février 1998, page 1051